

## GEMAPI, de quoi parle-t-on ?

Au 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) deviendra obligatoire pour les intercommunalités.

Dans le cadre de cette prochaine prise de compétence, la Communauté de communes et le Parc naturel régional portent une étude pour définir les éléments suivants :

- Choix de la structure chargée de la compétence sur chaque bassin-versant ;
- Risques juridiques encourus par les collectivités en cas d'inondation ;
- Objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux réglementaires ;
- Structuration juridique à adopter pour garantir efficacité et optimisation des dépenses.

Attribuée au groupement d'entreprise porté par SEPIA, l'étude se déroulera d'octobre 2016 à juin 2017.



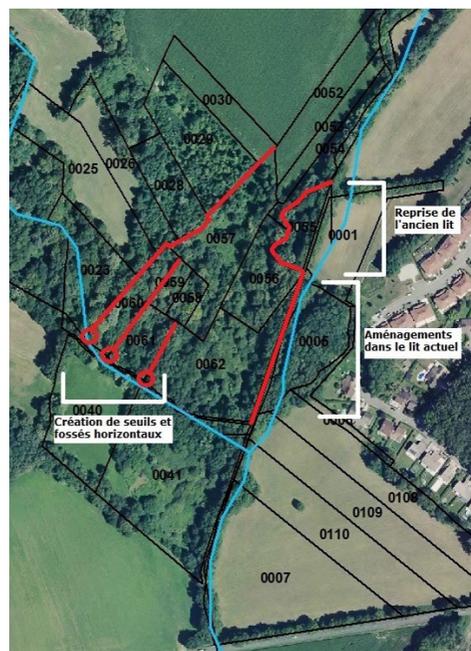
## Lutte contre les plantes invasives

Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme la 3ème source d'extinction des espèces dans le monde. Dans le Pays de Gex, 14 espèces végétales sont réellement problématiques, dont l'ambrosie, la berce du Caucase, les renouées du Japon ou encore le solidage.

La Communauté de communes a déployé cet été d'importantes mesures de lutte comme la fauche du solidage dans les marais de Saint Gix, les étangs de Crassy (Divonne-les-Bains), les sources du Flon (Vesancy) et le marais de Tutegnny (Cessy). Cet hiver et au printemps prochain, des mesures de lutte concerneront les renouées, la vigne vierge d'Amérique et les robiniers pseudo-acacias.



Solidage géant (à gauche), renouée du Japon (en haut à droite), vigne vierge d'Amérique (en bas à droite)



## Projet de restauration du Lion

Cours d'eau de plaine prenant sa source à Ornex, le Lion circule entre les hameaux de Brétigny (Prévessin-Moëns) et de Villard-Tacon (Ornex). Aujourd'hui dégradé, le Lion est chenalisé. Son lit s'est enfoncé, le déconnectant de ses zones humides. Ses habitats se sont peu à peu uniformisés et les frayères sont quasi inexistantes sur ce secteur.

Afin de redonner de l'espace au cours d'eau et à ses zones humides tout en réduisant le risque d'inondation en aval, la Communauté de communes, les communes de Segny, Ornex et Prévessin-Moëns et les associations de pêche ont entrepris de restaurer le Lion et ses annexes hydrauliques.

Il s'agit de remettre le Lion dans l'un de ses anciens méandres (tracé rouge à droite), de renaturer le cours d'eau pour créer des habitats et diversifier les écoulements et de créer un réseau de fossés permettant de remettre en eau la zone humide en cas de crue (3 lignes rouges à gauche). Cela pour un coût prévisionnel d'environ 150 000 € HT. Enfin il s'agit, de l'autre côté de la route départementale, de restaurer la migration piscicole en aménageant la prise d'eau entre le Lion et le canal d'amenée qui alimente l'ancienne scierie.